
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-380 DU 21 JUILLET.....2009

Chargeant Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique, de l'intérim de Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU le Décret N° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Dimanche **05 Juillet au vendredi 10 Juillet 2009**, Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ..21...juillet.....2009

Le Président de la République

Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2-CC : 2 –HCJ : 2 – CES : 2 HAAC : 2 – SGG : 4 – MF : 4 – MRAI : 4 – Autres Ministères : 26 – Départements :6 –JORB : 1.-